158858 [illegible] 587069-610631 456485 69805 144942 667165 717543 69510 365515 641152 829913 72208 634404 481709 769485

8.059 numéros sont, en outre, remboursés au pair.

Communales 1880-84

Le numéro 587793 gagne 100.000 francs.
Le numéro 594283 gagne 25.000 francs.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 556894 806918 732202 219890 136217 464246

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
136545 54386 196294 468491 660702 646191 366924 234186 664196 184191 430262 461117 49396 71817 712346 55273 119475 495334 617400 911366 210631 407863 431025 649235 609633 907157 536393 584991 16364 750662 96187 732944 216530 103391 281190 40394 261022 840569 623467 473469 576340 839296 13317 874123 758911

7.923 numéros sont, en outre, remboursés au pair.

Communales 1891

Le numéro 805403 gagne 100.000 francs.
Le numéro 650108 gagne 10.000 francs.
Le numéro 246027 gagne 5.000 francs.

Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
259798 512162 311153 39700 121623 518911 15189 53004 429659 334877 944964 409003 879564 7466 823946 423745 569707 519875 304610 477154

Communales 1899

Le numéro 344745 gagne 150.000 francs.
Le numéro 336856 gagne 5.000 francs.

Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
307512 4964 261793 141303 210793 427918 432999 355606 294771 121602 457729 259698 136440 403286 271980 359242 499558 399091 167546 250273

Foncières 1909

Le numéro 360271 gagne 100.000 francs.
Le numéro 884051 gagne 10.000 francs.
Les 10 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
1220649 1367638 221113 731583 319485 1286825 81634 583349 776589 862797

Les 60 numéros suivants gagnent chacun 500 francs :
246767 1066611 417685 47984 1118452 681804 977854 510825 368945 1220815 704942 306846 556124 1062400 441852 874858 185274 441210 45114 31199 870017 896509 349500 188650 86191 501160 516428 550811 1204563 1368640 694036 531539 154817 571470 159259 639808 91306 376556 1023400 821398 1362014 463904 728257 301926 4988 1046167 268369 1103946 316862 629960 1100087 391154 1281311 858666 244959 427255 894872 1342886 512425 1263768

LES GRÈVES

A TOURCOING

A la fabrique de M. Jules Delmasure, les onze ouvrières remailleuses, qui s'étaient mises en grève ont repris le travail mercredi dans la matinée. Ces ouvrières sont employées à un autre travail plus rémunérateur.

CHEZ LE MINEURS

Une grève à Ostricourt

Lens, 5 juin. — Les hercheurs d'une fosse d'Ostricourt se sont mis en grève. Un certain nombre de mineurs de ce puits ont déclaré ne pouvoir travailler sans eux et ne sont pas descendus.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 6 juin :

Soleil: lever, 3 h. 52; coucher, 7 h. 48.
Lune: nouvelle du 4; premier quartier le 11.
Aujourd'hui: Ste Pauline; demain: St Havenne.

Bains-douches de la Caisse d'épargne, rue des Longues-Haies, de 6 h. 1/2 à midi et de 3 h. à 8 h.

La Télégraphie sans Fil

Roubaix en communication avec la Tour Eiffel

On sait que dans son avant-dernière réunion, le Conseil municipal de Roubaix a voté un crédit pour l'installation en notre ville d'un poste horaire de télégraphie sans fil (T.S.F.)

Ce poste est actuellement installé. Il se compose d'un appareil récepteur placé dans une salle du second étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et d'antennes permettant de recevoir les ondes hertziennes émises par le poste de la Tour Eiffel, à Paris.

Les antennes ont été fixées au campanile du bâtiment central de l'Hôtel de Ville et reliées, par le petit campanile de l'annexe au poste récepteur.

Jeudi matin ont eu lieu les essais officiels de l'appareil. Ils ont été très satisfaisants.

Vers 10 heures 40, chaque matin, et 23 heures 40 le soir, Paris transmet dans le monde entier l'heure officielle de l'Europe Occidentale.

Au moment des essais, à 10 heures 40, une des personnes présentes mit à l'oreille le récepteur. Par l'alphabet morse, la Tour Eiffel annonça : « Observatoire de Paris et Bureau central météorologique ». Aucun orage n'existait à ce moment dans la zone comprise entre Paris et Roubaix, car la perception des sons émis par l'appareil transmetteur fut parfaite. Entre 10 heures 44 et 10 heures 45, la Tour transmit l'heure officielle. Il en sera de même chaque matin, et toutes les horloges publiques de la ville, réglées par les soins de l'horoger municipal, indiqueront l'heure exacte. Ainsi disparaîtront les écarts assez considérables que nous avons souvent signalés, d'une horloge à une autre.

Cinq minutes plus tard, le poste de Paris transmit le bulletin météorologique du Bureau central de ce service.

***

Le mécanisme de la T. S. F. est aujourd'hui suffisamment connu pour que nous n'entrions pas dans des détails techniques. Les ondes hertziennes émises par les postes transmetteurs se propagent dans l'air comme les mouvements de l'eau lorsqu'une pierre a été lancée dans une mare. Les antennes captent ces ondes.

La T. S. F., depuis sa découverte, a bien fait des progrès. Il y a quelques années, les journaux signalaient comme un grand succès les expériences faites entre un poste de la côte méditerranéenne et un cuirassé voguant entre la France et l'Algérie.

Que de progrès depuis! Il y a quelque temps, tout récemment, les postes de télégraphie sans fil de Paris et de Washington ont causé, demande et réponse. Auparavant, Paris parlait avec Washington, mais n'en pouvait recevoir de réponse. La nuit du 28 mars, par une température exceptionnelle, ils ont pu échanger leurs communications aller et retour. La distance est de 6.000 kilomètres. C'est le maximum obtenu jusqu'à ce jour.

Il s'agissait d'observations astronomiques à effectuer à Washington et à Paris simultanément pour la détermination de l'heure.

Ce n'est là du reste qu'une conversation préliminaire. Les observations définitives dureront 6 mois.

On profitera de cette occasion pour déterminer, avec la plus grande précision possible, la vitesse de propagation des ondes hertziennes à travers l'Atlantique. On a admis jusqu'ici que cette vitesse est égale, dans l'air, à celle de la lumière, mais il est possible qu'on trouve une valeur différente, parce que, à travers l'Atlantique, en raison de la courbe de la terre, les ondes se propagent probablement, à la fois, par l'air et par l'eau.

Enfin, plus tard, quand les grands réseaux de T. S. F. intercoloniaux projetés par la France, l'Angleterre et les Etats-Unis auront été réalisés, il sera possible de recommencer les mêmes opérations entre les sommets successifs d'un polygone qui fera le tour de la terre et reviendra se fermer à son point de départ, la Tour Eiffel. On pourra contrôler ainsi la précision des méthodes employées.

***

A propos de la transmission de l'heure par le poste de la Tour Eiffel, il convient de signaler un fait « historique » que nul journal, jusqu'à présent, n'a encore signalé.

L'employé télégraphiste, de Paris, pour transmettre l'heure le matin et le soir, actionne son appareil de la même façon que les télégraphistes de nos bureaux de poste lorsqu'ils utilisent le Morse pour la transmission des dépêches.

Certain jour de l'hiver dernier, à l'heure où l'horizon politique était sombre, il prit la fantaisie au télégraphiste de service, d'étonner le monde.

Au lieu de tapoter sur son clavier pour faire percevoir partout les points et les traits traditionnels, il frappa sur son appareil comme s'il se fut trouvé devant un piano. Et à plusieurs milliers de kilomètres de France les employés de la T. S. F. se trouvant à bord de navires de nationalités diverses, et ceux des postes terrestres de la T. S. F., purent distinctement percevoir un tapotement donnant une exécution de la *Marseillaise*. Le soir, le manipulateur lança dans l'espace la *Paimpolaise*, la chanson populaire de Botrel.

Ces deux transmissions ont surtout provoqué une certaine émotion chez les télégraphistes de service à bord des navires français. C'est comme un peu de la Patrie qui parvenait jusqu'à eux au milieu de l'Océan.

***

Ajoutons que l'appareil installé à la mairie a été fourni et monté, avec grand soin, par M. Emile Clauss, horloger de la ville, demeurant rue d'Inkermann, 6.

L'installation de l'antenne et le raccordement aux appareils spéciaux ont été faits par MM. Decoulange et Loizeau.

Le plus grand devoir

Le Comité de la Fédération pour le perfectionnement du tir à l'arme de guerre à longue portée nous prie d'insérer l'appel suivant :

Le dévouement à la Patrie, c'est travailler à sa grandeur et se préparer à pouvoir la défendre si elle était attaquée. Ce devoir doit être compris de tous les Français. Il faut que chaque homme, à partir de 17 ans, soit à même de se servir d'un fusil, c'est une obligation, une nécessité, étant donné que nous voulons rester Français avant tout. Qu'ils viennent nombreux tous ceux qui n'ont pu encore se faire inscrire à la Fédération pour le perfectionnement du tir. Ceux qui ne savent pas tirer, on leur apprendra ; ceux qui savent tirer se perfectionneront. Tous les jeunes gens qui ne font partie d'aucune société de préparation militaire, ont grand intérêt à venir grossir nos rangs. Les bons tireurs dans les régiments sont très bien vus de leurs chefs et obtiennent plus facilement des permissions.

Il ne reste que les dimanches 8 et 15 juin pour se faire inscrire ; pour 1 fr. 50 les hommes font leurs tirs et profitent de tous les concours.

C'est un devoir pour tous, pour conserver la France grande et forte.

Les adhésions seront reçues le dimanche 8 juin à la Chambre de Commerce, 2, rue du Château.

Pour les adhésions : M. Carbonnelle ; pour la remise des cartes, M. Charles Facques.

TIR LE DIMANCHE 8 JUIN

Au stand du Tir National : De 8 heures 1/2 à 11 heures 3/4, section F. Commissaire : M. le lieutenant Menigoz ; instructeur : M. Georges Morelle.

De 2 heures à 6 heures, sections D et E. Section D : commissaire, M. Louis Raux ; section E : commissaire, M. Gustave Houzet ; instructeur, M. J.-B. Lézy.

Les membres de la section F dont le tour a été passé en mai, par suite d'une erreur de transmission, auront droit à 2 paquets de cartouches, au lieu d'un, à la séance du 8 juin.

LE COMITÉ.

La Réunion générale
DE LA
Ligue Patriotique des Françaises

Nous rappelons que c'est le dimanche 8 juin, à 3 heures, qu'aura lieu à l'Hippodrome de Roubaix la réunion générale de la Ligue Patriotique des Françaises.

Une conférence sera faite par M. l'abbé Desgranges, qui fut très applaudi, l'hiver dernier, dans cette même salle, pour sa belle défense de la répartition proportionnelle scolaire.

Mgr Charost à Roubaix

Mgr Charost, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Cambrai, arrivera à Roubaix, aujourd'hui, vendredi, ainsi que nous l'avons annoncé. Il descendra au presbytère de Notre-Dame, où le clergé de Roubaix lui offrira ses hommages.

Nous recevons, à propos de cette tournée pastorale, la communication suivante :

« Mgr Charost quitte Lille aujourd'hui, pour donner la confirmation à Roubaix, Tourcoing, etc...

» A raison des surcharges de la tournée pastorale, Sa Grandeur ne pourra recevoir de visites privées jusqu'à la fin des confirmations. »

Une famille sans logement

Jeudi matin, à 9 heures 1/2, les époux Charles Rosseuw, français, et leurs six enfants, âgés respectivement de 9 ans 1/2, 7 ans, 5 ans 1/2, 4 ans, 20 mois (estropiée) et 4 mois (une petite-fille allaitée par la mère) ont été expulsés du logement qu'ils occupaient rue Saint-Maurice, cour Vronne.

Cette famille a cherché pendant toute la journée, un logement introuvable et à la nuit tombante, la pauvre mère ne savait encore où elle et les siens allaient passer la nuit. Le mobilier de ces pauvres gens est resté toute la journée à la pluie et le soir, les literies étaient toutes mouillées.

M. Charles Rosseuw travaille de nuit aux établissements Eycken et Leroy, à Wasquehal. Les personnes qui le connaissent fournissent de lui, les renseignements suivants : il est sobre, se conduit bien et paraît digne d'intérêt. Ajouter que cet homme qui travaille avec grand courage pour nourrir sa nombreuse famille est atteint de douleurs rhumatismales.

Il y a là pour les personnes charitables une grande infortune à soulager.

LE RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS CANTONALES. — Voici les noms des délégués cantonaux pour Roubaix :

Canton de Roubaix-Est. — MM. Barbotin, architecte, rue de Lille, 34, à Roubaix ; Blankaert, pharmacien, Grand'Place, à Wattrelos ; Raymond Daniel, employé de commerce, boulevard Descats, à Tourcoing ; Daumont, ingénieur, rue d'Avelghem, à Roubaix ; Auguste Flipo, propriétaire, boulevard d'Halluin, 16, à Roubaix ; Gahide, industriel, rue Nain, 71, à Roubaix ; Gauthier, instituteur en retraite, rue de l'Amiral-Courbet, 19, à Roubaix ; Gerreth, pharmacien, rue du Chemin-de-Fer, 15, à Roubaix ; G. Lehoucq, industriel, rue des Fabricants, 58, à Roubaix ; A. Maillard, docteur en médecine, contour de l'Eglise, à Wattrelos ; Clovis Ségard, directeur de manufacture, rue Molière, 49 ; Mme Daumont, née Juncker, rue d'Avelghem, à Roubaix.

Canton de Roubaix-Nord. — MM. Bourgois-Carlier, propriétaire à Roubaix, rue de Tourcoing, 177 ; Delahousse, docteur en médecine à Roubaix, rue du Collège ; Louis Delamaladry, propriétaire à Roubaix, Grande-Rue ; Delattre, docteur en médecine, à Roubaix, rue des Fabricants ; Jules Labbe, docteur en médecine, à Roubaix, rue Blanchemaille ; Laquement, directeur du Mont-de-Piété, à Roubaix, boulevard Gambetta, 44 ; Lavallée, négociant à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7 ; Lecapitaine, entrepreneur de menuiserie, boulevard de Cambrai, 52, à Roubaix ; H. Lepers, agriculteur à Wattrelos (Sapin-Vert) ; Jean Ollé, professeur, rue des Vosges, 45, à Roubaix ; Mmes Broquet-Wulleputte, rue Carnot, 171, à Wattrelos ; Burkard, rue des Vosges, 48, à Roubaix.

Canton de Roubaix-Ouest. — MM. Blomme, négociant à Roubaix, 151, Grande-Rue ; Emile Broquet, commerçant à Roubaix ; Albert Chevalier, imprimeur à Roubaix, rue de Paris, 15 ; Demoulin, docteur en médecine à Roubaix, rue Emile-Zola ; Jean De Rycke, comptable, rue [illegible] 46bis, rue du Trichon ; Casimir Dupuich, représentant à Roubaix, 164, rue d'Hem ; Georges Gaberel, entrepreneur de bâtiments à Croix ; Léon Gadenne, employé de commerce à Roubaix, 31, rue Richelieu ; Jules Lamblin, industriel à Croix, avenue des Marronniers, 9 ; Georges Sellhez, industriel à Roubaix, rue Heilmann, 23 ; Henri Troller, négociant à Roubaix, boulevard de Cambrai, 9 ; Mmes B. Carlage, à Roubaix, rue de Lille, 182 ; Selliez Démarchelier, à Roubaix, rue Heilmann, 23.

CHEZ LES OUVRIERS DU BATIMENT. — On nous prie d'insérer l'ordre du jour suivant, que nous publions à titre de commentaire :

Les ouvriers maçons et aides, réunis à la Bourse du travail, le 4 juin 1913, après avoir pris connaissance de l'exposé du compte-rendu des délégués, à l'entrevue qu'ils ont eue avec les entrepreneurs et du refus de ces derniers de donner satisfaction en ce qui concerne l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail, approuvent l'attitude de ces délégués à cette réunion ; ils se déclarent plus que jamais partisans de la diminution de la journée de travail et de l'augmentation du salaire dans la corporation ; ils s'engagent, en outre, à faire tous les sacrifices possibles pour faire aboutir leurs légitimes revendications ; ils lèvent la séance aux cris de : « Vive les dix heures ! les 0.55 pour les maçons et les 0.45 pour les manœuvres ! »

La commission syndicale nous avertit qu'elle a avisé Messieurs les entrepreneurs de maçonnerie que comme par le passé, elle est toujours à leur disposition pour une nouvelle entrevue.

PHONOLISZT VIOLINA. — Piano électrique avec véritables violons. Exécution artistique. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 935-5

LA FUGUE D'UN JEUNE EMPLOYÉ. — Le jeune Paul Dubar, âgé de 15 ans, dont les parents habitent au hameau de la Houzarde, à Wattrelos, était employé chez un négociant en tissus, M. Jules Noyelle, demeurant rue Nain, 15, à Roubaix. Une somme de 189 francs lui avait été confiée, mais le jeune homme disparut.

La justice a été avisée et M. Delalé, juge d'instruction à Lille a été chargé de cette affaire. Il y a tout lieu de supposer, en effet que le jeune Dubar s'est rendu coupable d'un abus de confiance, car il a été détenu, pendant un certain temps, pour un délit analogue à la prison de la Petite Roquette, à Paris.

M. Corne, juge d'instruction au parquet de la Seine, s'occupait de ce premier délit.

M. Delalé va donc envoyer le dossier concernant l'abus de confiance de Roubaix, à son collègue de Paris, qui règlera d'un coup les deux affaires.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MOBILIER Reproduction d'ancien. Intérieurs modernes. Paul Facq-Hilst, 10, rue Royale, Lille. 1358-2

ARRESTATION D'UN INTERDIT DE SÉJOUR. — Les agents de sûreté Doutreligne, Dhalluin et Irénée Dasprez, ont arrêté, rue du Grand-Chemin, le nommé Charles Vandersoupel, âgé de 30 ans, charpentier en fer, demeurant rue de Thionville, à Croix. Cet homme avait enfreint un arrêté d'interdiction de séjour.

Il a été transféré à la maison d'arrêt de Lille, après interrogatoire par M. Guiraud, commissaire de police du 1er arrondissement.

ECHO DU COMBAT C. CARPENTIER-BOMBARDIER WELLS. — La merveilleuse victoire de Carpentier sur Bombardier Wells a soulevé un enthousiasme unanime.

Quel est le Roubaisien qui ne regrette d'avoir manqué ce spectacle grandiose?

Tous ces regrets vont être calmés grâce à la reconstitution cinématographique qui a été réussie de façon parfaite.

Le Casino Palace, 50bis, Grande-Rue, à Roubaix, s'est assuré l'exclusivité de ce film sensationnel qui y sera représenté samedi soir à 9 heures. 55150d

LES VOLS DE BICYCLETTES. — M. Edmond Cornier, directeur de la société Omnium d'installations électriques, rue de la Fosse-aux-Chênes, 61, avait déposé sa bicyclette dans le vestibule du rez-de-chaussée de sa maison. Un malfaiteur en a profité pour dérober cette machine qui avait une valeur de deux cent vingt-cinq francs.

OBJETS pour MARIAGES et CADEAUX. Sacs dames dernières nouveautés. Vente réclame toute la semaine. Mme de confiance. **E. Woinet**, 3, place du Trichon, Rx. 53751

RUPTURE D'UN FIL DE TROLLEY. — Un peu avant midi, jeudi, un fil de trolley s'est rompu, place de la Gare. Du fait de cet accident il est résulté une perturbation dans le service des tramways. Aucun accident de personne ne s'est produit.

POUR AVOIR LA TAILLE SOUPLE et conforme aux données de la mode il faut porter le Corset « Le Prodigieux ». Corset-réclame à 8.05. Corset d'été en tissu cellular à 11.50. En vente à Roubaix : Maison Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue ; à Tourcoing Maison Carette-Duhamel, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville. 54907

ENTERREMENTS DU VENDREDI 6 JUIN 1913. — Mme Pierre Descheemacker, née Elodie Vander Haghe, 11 h., Saint-Pierre, à Croix. — Mme Vve Constantin Segers, née Elisa Vandestienne, 9 h., église du Très-Saint-Rédempteur.

CROIX

LE DOIGT DANS L'ENGRENAGE. — Au peignage Holden, Mlle Angèle Lengagne, 27 ans, lisseuse, demeurant à Croix, a eu l'annulaire droit pris dans l'engrenage en nettoyant son métier. Le docteur Barroyer lui a prescrit 20 jours de repos.

C'EST TOUJOURS aux Sœurs de Charité, 33, rue du Vieil-Abreuvoir que se vendent en blouses, jupons et peignoirs, les articles les plus nouveaux et le meilleur marché en raison de leur qualité : Ci-dessous, aperçu de quelques articles :

Corsages ajourés cellular, article nouveau, très solide, prix incroyable...	3 75
Corsages toile de laine, depuis.....	4 95
Corsages lingerie, depuis.....	2 95
Peignoirs imprimés coton, depuis.....	3 50

55043

LANNOY

DÉLÉGUÉS CANTONAUX. — Voici les noms des délégués cantonaux pour le canton de Lannoy : MM. Bétremieux, industriel à Lannoy ; Delecroix, ancien député, maire d'Hem ; Delerue, cultivateur à Anstaing ; Detroy, docteur en médecine à Flers ; Ducrocq, instituteur en retraite à Ascq ; Samuel Dujardin, propriétaire, conseiller municipal à Lannoy ; Lamotte, docteur en médecine, conseiller général, maire de Willems ; H. Lemaire, brasseur à Willems ; Thieffry, industriel à Chéteng ; Mmes Isbled, à Annappes ; Vilbert, institutrice en retraite à Lys-lez-Lannoy.

ENTRE GRÉVISTES ET NON GRÉVISTES. — Deux ouvrières de la filature de MM. Boutemy frères, Louise Leleu et Germaine Rameau, ont formulé une plainte pour voies de fait, contre quatre grévistes du même établissement. Une enquête est ouverte. Ces dernières nient l'inculpation qui pèsent sur elles.

L'EFFORT MAL RÉCOMPENSÉ. — A la brasserie de Mme veuve Mulle-Gadeune, un charretier, M. Maurice Cartry, 25 ans, domicilié à Lys, a contracté une entorse avec hydarthrose du coude droit, en soulevant une rondelle : 20 jours de repos, docteur Parmentier.

LA FRAUDE DU CAFÉ. — L'on a conduit de cette ville à Lille, jeudi, une femme que la douane avait rencontrée, près de la frontière, alors qu'elle était nantie de café belge pour une valeur de 3 fr. C'est une ménagère, Juliette Dangremont, 45 ans, domiciliée à Roubaix, rue de Leuze, impasse Delcroix.

FOREST

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni, mercredi soir, vers 7 heures et demie, en session budgétaire, sous la présidence de M. Masquelier, maire. Etaient présents : MM. Roman, Cocheteur, Florins, Cornil, Rousseau, Delattre, Bonte, Delobelle, Vanleynseele, Delplanque. Absent : M. Mathon, excusé.

Compte administratif du maire pour l'exercice 191[illegible] — Le Conseil procède à l'examen du compte administratif qui présente un [illegible] de 1.[illegible] [illegible] recettes de la commune.

Budget additionnel de 1913. — Le Conseil vote le dit budget, qui s'équilibre, en recettes et dépenses, à la somme de 1.540 fr. 59.

Budget primitif de l'exercice 1914. — Ce budget est adopté et se balance en recettes et dépenses, à la somme de 8.906 fr. 67. Il comporte une augmentation de subvention pour une société de secours mutuels.

Portions ménagères. — Le Conseil fait droit à une réclamation d'un habitant de la commune.

Huis clos : Assistance médicale gratuite. — Le Conseil décide treize nouvelles inscriptions.

Assistance obligatoire. — Sur la proposition du Bureau d'assistance, deux personnes sont admises au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Bureau de bienfaisance. — Compte administratif de l'exercice 1912 : excédent de recettes, 657 fr. 41. Adopté.

Le budget additionnel de 1913 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 657 fr. 41. Il est approuvé.

Le budget primitif de 1914 se balance en recettes et dépenses à la somme de 750 fr. On l'adopte.

L'assistance médicale gratuite comporte treize nouveaux inscrits.

Assistance obligatoire : deux personnes sont admises sur la liste.

La séance est ensuite levée.

LYS

CHUTE MALHEUREUSE. — M. Adolphe Rondelaere, 43 ans, charbonnier au service de M. Louis Bossut, négociant en charbons, et domicilié à Lyes (France), a contracté une entorse à la jambe gauche en voulant retenir un sac qui tombait, l'ouvrier ayant fait une chute, par suite, avec cet objet : 12 à 15 jours de repos, docteur Maillard.

LES RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES. — Les intéressés qui sont nés en juin, peuvent, dès à présent, retirer leur nouvelle carte de l'année, à la mairie.

M. L'ABBÉ CATTEAU, CURÉ ET VICE-DOYEN DU DÉCANNAT DE LANNOY, TRANSFÈRE A ESTAIRES. — On annonce la nomination de M. l'abbé J.-B. Catteau, curé de Lys et vice-doyen du décanat de Lannoy, à la cure d'Estaires (paroisse Saint-Vaast) et au vice-doyenné de Merville.

M. Catteau retourne dans cette ville où il fut, pendant vingt ans, supérieur du collège du Sacré-Cœur. Il était à Lys depuis six ans. C'était un bon pasteur des âmes qui jouissait de l'estime et de la vénération de tous.

Il a créé de belles œuvres paroissiales à Lys, et fait prospérer celles qui étaient existantes à son arrivée. De plus, M. l'abbé Catteau a contribué beaucoup, par son dévouement et ses démarches, à l'embellissement de l'église.

Aussi son départ de Lys suscitera-t-il les regrets de la population entière.

HEM

DE LA POUSSIÈRE DANS LES YEUX. — Chez M. Oscar Briffaut, un charretier, M. Théophile Mahutte, 56 ans, a été blessé aux yeux par de la poussière, en déchargeant des matériaux : 15 jours de repos, docteur Coubronne.

SAILLY

LE CONSEIL MUNICIPAL est convoqué pour dimanche prochain, à 4 heures du soir, en session budgétaire. Ordre du jour : comptes de gestion municipale et budgets. Cette réunion sera précédée d'une assemblée des membres de la commission du Bureau de bienfaisance, à 2 heures et

LEERS

VIOLENCES. — La gendarmerie de Wattrelos enquête sur une affaire de violences réciproques qui eut lieu hameau du Nouveau-Jeu, entre Georges Esquenet et Auguste Carbon, à la suite d'un désaccord survenu à propos de mitoyenneté. Cette affaire aura vraisemblablement son dénouement devant M. le juge de paix.

WILLEMS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Willems s'est réuni jeudi, à 5 heures du soir, en session ordinaire de mai, à la Mairie, sous la présidence de M. le docteur Lamotte, maire.

La plupart des conseillers sont présents.

Questions diverses. — Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance et nomination du secrétaire de séance, M. le Maire fait savoir que l'adjudicataire du service des pompes funèbres a consenti à annuler l'adjudication, sans qu'il en coûte rien au budget communal.

Le prix d'un drapeau pour la Mairie est voté.

L'assurance des bâtiments communaux est ensuite passée en revue : quelques modifications sont acceptées par le Conseil municipal. Il est décidé que cette assurance sera continuée par la compagnie « La France », aux taux de primes et conditions de la compagnie « Le Nord », qui a fait des propositions.

Décision du taux d'allocation mensuelle aux vieillards. — M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le texte suivant comme conséquence de la discussion générale sur cette question de l'ordre du jour :

« Le Conseil municipal de Willems, réuni en session extraordinaire le 29 mai 1913, appelé par M. le Préfet à délibérer sur la révision du taux d'allocation mensuelle accordée aux vieillards et incurables, formule les observations suivantes :

» D'après la loi du 14 juillet 1905, le Conseil constate que le chiffre de l'allocation mensuelle doit représenter la somme nécessaire et suffisante pour assurer dans la commune l'existence d'une personne totalement dénuée de ressources.

» Le taux de cette allocation, établi par le Conseil général en 1906 et 1908, est fixé à 12 fr.

» Or, depuis cette époque la cherté de la vie s'est considérablement accrue. D'autre part, il en est de la commune de Willems comme des autres communes de l'arrondissement de Lille, le coût de la vie dans les villages de cet arrondissement est aussi élevé que dans les villes : le pain, la viande, le beurre, l'épicerie, toutes les denrées alimentaires, avec beaucoup moins de choix et de qualité, sont payées à prix au moins égal et souvent plus cher que dans les villes voisines. S'il existe une différence dans le prix des loyers, cette différence est peu sensible ; c'est le résultat de ce que les pauvres gens dans les campagnes se contentent souvent de logements de construction ancienne, bas, humides et insalubres.

» Le taux plus élevé des loyers dans les villes est largement compensé par les ressources de tout genre en assistance et en travail que l'on y trouve.

» Comme suite à toutes ces considérations, le Conseil municipal de Willems émet le vœu que le taux de l'allocation mensuelle pour les vieillards et incurables soit unifié au moins dans l'arrondissement de Lille et qu'il soit fixé à 20 francs pour les villages comme pour les villes en augmentant progressivement chaque année les taux inférieurs à 20 francs pour ne pas grever sensiblement le budget des communes.

» Dans le cas où ce vœu ne serait pas admis par le Conseil général ou si cette assemblée ne pouvait prendre une décision utile dans ce sens avant le 31 décembre 1913, le Conseil municipal, conformément à l'art. 20 de la loi du 14 juillet 1905 arrête :

» Le taux de l'allocation mensuelle pour la commune de Willems, fixé antérieurement à 12 francs, est porté à 15 francs à partir du 1er janvier 1914. »

Compte administratif de la commune. — La séance se continue sous la présidence de M. J.-B. Rousseaux, adjoint, pour la lecture du compte administratif de la commune pendant l'année 1913 ; lecture qui est faite par le percepteur. Le total des recettes pendant l'année 1931 s'élève à la somme de 38.682 fr. 12 ; les dépenses sont de 39 232 fr. 57. Grâce au reliquat des années précédentes, la caisse communale renferme actuellement une somme de 2.246 fr. 76. Le Conseil municipal, à la majorité, vote des félicitations à M. le Maire, pour son excellente gestion.

La somme de 2.246 fr. 76, à laquelle viennent s'ajouter divers crédits, qui restent à recouvrer, est répartie en diverses dépenses et forme le budget additionnel de 1913. Le budget primitif de 1914 est ensuite adopté.

Augmentation des fonctionnaires communaux. — Une augmentation annuelle de 100 francs est votée pour le cantonnier communal. Un manœuvre qui aide le cantonnier et qui sera pris trois mois d'hiver et trois mois d'été par la commune et les autres mois par le département, voit son salaire élevé à la somme journalière de 4 fr. 25.

Le traitement du secrétaire de mairie est élevé de 200 francs.

Le huis clos est ensuite prononcé pour des questions intéressant l'assistance médicale gratuite.

La séance est levée à 7 heures et demie.

CYSOING
SAINGHIN-EN-MELANTOIS

Une manœuvre de garnison

La manœuvre que nous avons annoncée a eu lieu jeudi, sous la haute direction de M. le général Excelmans.

Comme nous l'avons dit, un bataillon du 43e d'infanterie un demi-es aeron de cavalerie et une batterie d'artillerie ont défendu Sainghin-en-Mélantois contre l'ennemi qui tout sur Lille.

[illegible] troupes se sont [illegible] des maréchaux-des-logis, tandis que les officiers entouraient le général Excelmans, qui donne à tous des félicitations pour la bonne marche de la manœuvre. Les officiers revinrent ensuite vers leurs hommes et ceux-ci reçoivent à leur tour des félicitations.

Puis, par compagnie, les troupes prennent la route de Lille, où elles sont arrivées pour la « soupe ».

Supposons que vous appreniez aujourd'hui que votre concurrent direct s'est décidé à doubler désormais l'espace de ses annonces dans ce journal. Considéreriez-vous cette chose comme une bonne nouvelle pour vous ?

WATTRELOS

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE MAI. — Dans le courant du mois de mai, il y a eu, à Wattrelos, 24 mariages et 2 divorces ; 52 naissances, dont, 48 légitimes et 4 illégitimes ; il y a eu 33 décès, se répartissant comme suit : rougeole, 5 ; coqueluche, 1 ; tuberculose, 1 ; cancers et tumeurs malignes, 4 ; méningite, 2 ; hémorragie et ramollissement du cerveau, 4 ; maladies du cœur, 2 ; pneumonie, 2 ; affections de l'appareil respiratoire, 5 ; diarrhées et entérite des enfants ; 3 ; débilité congénitale et vices de conformation, 2 ; sénilité, 2 ; suicide, 1 ; autres maladies, 4.

LE CLASSEMENT DES CHEVAUX. — Les opérations pour le classement des chevaux, qui ont eu lieu jeudi pour les cantons Nord, se sont poursuivies, hier, pour le canton Est.

M. Diagre remplaçait les fonctions de membre suppléant, le reste du bureau avait la même composition que jeudi. M. Florimond Lecomte, premier adjoint, représentant l'Administration municipale, a assisté aux opérations.

Le classement commencé à 7 h. précises a duré jusque 11 h. 1/2.

Voici le résultat des deux journées : pour le canton Nord, 125 chevaux présentés, 69 classés ; pour le canton Est, 150 chevaux présentés, 96 classés.

LA « WATTREOSIENNE » A DOUAI. — Notre société de gymnastique « La Wattrelosienne » participera, dimanche prochain, 8 juin, en division supérieure, au concours fédéral des sociétés catholiques de gymnastique du Nord. Ce concours réunira 5.000 gymnastes. Les membres de « La Wattrelosienne » se réuniront à leur salle de la rue Carnot, dimanche matin, à 4 heures et demie, puis se rendront à la gare de Roubaix, pour le train de 5 h. 20.

UN CONDUCTEUR IRASCIBLE. — Il y a quelques jours, Henri Vancoleit, âgé de 19 ans, camionneur au service de M. Henri Carlier, au Sartel, arrivait par la rue Pierre-Catteau, avec un chargement de chaux, quand il accrocha le tramway Mongy. Un employé du tramway descendit pour lui demander son nom et chercha sur la voiture la plaque d'identité qui était absente, cependant qu'un autre employé saisissait la bride du cheval, afin de l'empêcher de partir. Le jeune conducteur donna un vigoureux coup de fouet à l'employé qui était à la tête de son cheval et s'enfuit avec son attelage à toute vitesse.

Une plainte ayant été déposée à la police, celle-ci après une enquête minutieuse, vient de découvrir le conducteur. Vancolert nie les faits qui lui sont reprochés, mais un procès-verbal a été dressé à sa charge.

LE PASSAGE DE L'OURS. — Des nomades, ayant le teint bronzé, sont passés par Wattrelos, faisant danser, pour gagner leur subsistance, quelques singes et un ours respectable. Les curieux se sont amusés des gambades de ces animaux et particulièrement de l'agilité de l'ours, qui, sans fatigue apparente, grimpait presqu'au sommet des pylônes du tramway. Avant de commencer son travail et après l'avoir terminé, l'ours avec une grâce discrète, passait parmi les curieux, pour recevoir quelque monnaie dans un tambourin.

LES OISEAUX SONT CRÉÉS POUR VOLER... EN LIBERTÉ. — La police, passant par la rue du Crétinier, remarqua un marchand d'oiseaux qui tenait des chardonnerets. La police s'en empara et déposa les oiseaux près d'une verte haie ; ceux-ci, joyeux de la liberté recouvrée, s'enfuirent à tire-d'aile.

COURQUIN frères, joailliers
LILLE - 115, Boulevard de la Liberté
47340

TOURCOING

HALTE A LA DOUANE!

Avez-vous vos passavants?

IL EN FAUT POUR TRANSPORTER EN VILLE CAFÉ, SEL, CACAO

LA SURVEILLANCE VA DEVENIR PLUS STRICTE

Ces jours derniers, un honorable commerçant de Tourcoing était l'objet d'un procès-verbal pour transport sans passavant d'une quantité de sel supérieure à 20 kilogs.

Ce brave homme fut bien surpris, comme l'auraient été la plupart de ses collègues si pareille aventure leur était arrivée. 99 sur 100, pour ne pas dire la généralité des épiciers et commerçants vendant du sel, ignorent en effet que les règlements de douane exigent des passavants pour le transport de cette marchandise dans un rayon de 20 kilomètres de la frontière.

Pourtant ces règlements existent. Ils sont vieux et mériteraient sans doute d'être réformés, mais tels ils sont, tels ils doivent être appliqués.

A vrai dire, la douane les avait depuis plusieurs années laissés s